



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Aube

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 décembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 4 décembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes François MITTERRAND à Romilly-sur-Seine, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents :

25 jusqu'à la
question 20-
137

26 à partir de
la question
20-138

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON – Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jacques BEAUJEAN - Martine JUTAND-MORIN – Jérôme BONNEFOI (à partir de la question 20-138) - Dominique BEAUJEAN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Fethi CHEIKH - Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Elisabeth PARIAT représentée par Bruno FORNES

EXCUSES NON-REPRESENTES : Jérôme BONNEFOI (jusqu'à la question 20-137)

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Bruno FORNES secrétaire de séance.

20-117 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 72 684,00 €
- Pour la section d'Investissement : -48 490,58 €

Précisé que le remboursement de l'avance versée par le budget principal pour le budget annexe Zones d'Activités est prévu ultérieurement.

Précisé que l'attribution d'une avance remboursable pour le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique de 200 000 € au maximum sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2025 est annulée

Précisé que l'attribution de la subvention d'équilibre au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique est maintenant de 530 000 € maximum au lieu de 680 000 € prévu lors du Budget primitif 2020.

Décidé d'attribuer une avance remboursable de 68 231,28 € au maximum au budget annexe Zones d'Activités sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2025.

20-118 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) la nouvelle décision modificative n°1 du budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : -312 102,86 €
- Pour la section d'Investissement : -153 371,58 €

Précisé que le remboursement de l'avance versée par le budget principal prévu lors du budget primitif 2020 est programmé ultérieurement.

Précisé que le budget principal va verser une avance remboursable à hauteur de 68 231,28 €.

20-119 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) la décision modificative n°2 du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 31 600 €
- Pour la section d'Investissement : -263 342 €

20-120 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) la décision modificative n°1 du budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2020, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 0 €
- Pour la section d'Investissement : 0 €

20-121 DECISION MODIFICATIVE N°2 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) les ajustements des autorisations de programmes du budget principal, du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » et du budget annexe « Gestion des Déchets ».

20-122 DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2020 pour les budgets Principal, Zones d'Activités, Bâtiments à Vocation Économique, Gestion des Déchets.

Autorisé, avant le vote du Budget Primitif 2021, l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2020, suivant le tableau ci-après :

Chapitre	Fonction	Libellé	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2021
SECTION D'INVESTISSEMENT / Budget Principal			
20		Immobilisations incorporelles	
2051	020	Acquisition de logiciel	500,00
204		Subventions d'équipements versées	
2041643	90	Financement travaux électrification ligne ferroviaire Paris-Bâle	19 055,00
20422	90	Aide à l'investissement commerce artisanat	12 500,00
20422	810	Subventions aux bénéficiaires OPAH	35 000,00
21		Immobilisations corporelles	
2111	90	Acquisition du terrain (triangle de l'Etat)	34 000,00
2183	020	Matériel informatique	500,00
2188	321	Acquisition de livres, de DVDs dans le cadre du marché	2 700,00
23		Immobilisation en cours	
2313	423	Travaux au centre de vacances Géraudot	13 000,00
2317	12	Travaux sur l'Aire d'accueil des gens du voyage	130 000,00
TOTAL			247 255,00

20-123 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPRS POUR UN MONTANT DE 185,40 EUROS SUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, comptable de la Communauté de Communes, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant global de 185,40 € - cent quatre-vingt euros et quarante centimes - concernant des titres de recettes émis sur le budget principal de la CCPRS au cours des exercices 2018 et 2019.

Précisé que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

20-124 ECRITURES DE REGULARISATION CONSISTANT A SOLDER LE COMPTE 27634 « AUTRES CREANCES IMMOBILISEES SUR LES COMMUNES » INSCRIT A L'ACTIF DU BILAN DE LA CCPRS

Rapporteur : Bernard BERTON

Autorisé, à l'unanimité, madame la Trésorière de Romilly sur Seine, à procéder aux opérations d'ordre non budgétaire en passant par le compte 1068 afin de solder le

compte 27634 « autres créances immobilisées sur les communes » pour un montant de 455 826 €.

20-125 AFFECTATION DES BIENS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, d'affecter les biens acquis dans la cadre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur le budget principal au budget « Gestion des Déchets »

Précisé qu'un certificat administratif identifiant les biens acquis dans le cadre de la compétence collecte et traitement des déchets assimilés sera établi.

Précisé que les écritures sont d'ordres non budgétaires.

20-126 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Bernard BERTON

Approuvé, à l'unanimité, le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe.

Autorisé M. le Président, ou son représentant par délégation, à donner acte de cette communication.

20-127 CREATION D'EMPLOI.

Rapporteur : Valérie NOBLET

Décidé, à l'unanimité de créer les emplois suivants :

- 2 postes d'Attaché

Précisé que cette création prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2021.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois.

20-128 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION AMORCE AU TITRE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS - DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT.

Rapporteur : Richard RENAUT

Autorisé, à l'unanimité, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine à adhérer à l'association AMORCE,

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

- M. Richard RENAUT, en qualité de titulaire au sein des diverses instances de l'association,
- M. Bernard BERTON, en qualité de suppléant.

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigné en tant que Représentants à l'association AMORCE, les délégués communautaires suivants :

Titulaire

M. Richard RENAUT

Suppléant

M. Bernard BERTON

Autorisé le Président à signer les documents afférents au dossier.

20-129 RAPPORT ANNUEL DU SDEDA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2019 - APPROBATION

Rapporteur : Richard RENAUT

Approuvé, à l'unanimité, le rapport annuel du SDEDA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019.

**20-130 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – LOCATION DU CENTRE -
FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2021.**

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de fixer les conditions tarifaires, de réservation et d'annulation des locations, comme suit :

I. TARIF POUR UNE OCCUPATION DE NUIT

Décidé de supprimer le tarif « Nuitée ».

	ASSOCIATIONS CCPRS	AUTRES
« CLES EN MAIN »	14€	16€
GRATUITE	1 adulte pour 12 enfants	Ø

Cas particulier d'une remise des clés la veille de la première nuit et/ou d'une reprise des clés le lendemain de la nuit : 20€.

Cas particulier de la mise à disposition des oreillers et couettes sans draps aux locataires :

5€ par couette et oreiller mis à disposition.

II. TARIF POUR UNE OCCUPATION DE JOUR

Location à la journée du Centre Les Amberts : 150€.

Ménage : 75€.

III. CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation sera validée par le paiement encaissé d'arrhes à hauteur de 30% du montant prévisionnel de location.

Le solde sera exigible à la fin du séjour après envoi de la facture.

Le paiement sera effectué directement auprès de la CCPRS par chèque bancaire ou auprès de la Trésorerie de Romilly sur Seine dès réception du titre de paiement établi par nos soins.

Il sera demandé un chèque de caution de 2000€ non encaissé et restitué après la location selon état des lieux.

Un forfait ménage sera facturé pour toute location pour un montant de 140€.

L'état des lieux sera effectué à l'arrivée et à la sortie du groupe par l'agent d'accueil des groupes. Toute dégradation constatée sera facturée au locataire sur la base du coût de la main d'œuvre et de remplacement du matériel.

L'ensemble de ces données sont reconduites sans augmentation.

IV. CONDITION D'ANNULATION EVENTUELLE

Le séjour peut être annulé.

Les arrhes resteront dues.

En cas de non présentation ou d'annulation moins de 8 jours avant la date de début de location, une indemnité de dédit sera exigible à hauteur de 50% du montant prévisionnel de location indiqué dans la convention de location.

20-131 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – CLASSES DE DECOUVERTE FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2021.

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de fixer pour 2021 le tarif suivant pour les classes découverte :

- 14€ par personne et par nuitée
- Gratuité pour le personnel encadrant
- Forfait ménage de 140€

20-132 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – SEJOURS D'ETE - FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2021.

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Décidé, à l'unanimité, de fixer les dates des séjours de vacances au centre « Les Amberts » pour l'été 2021 :

- Séjour 1 : du 12 au 17 juillet 2021
- Séjour 2 : du 19 au 24 juillet 2021

- Séjour 3 : du 26 au 31 juillet 2021
- Séjour 4 : du 02 au 07 août 2021

Décidé de fixer les conditions tarifaires suivantes pour les des séjours de vacances au centre « Les Amberts » pour l'été 2021 :

Les petits-enfants dont les grands-parents résident sur le territoire intercommunal bénéficient du tarif CCPRS.

- Résidents de la CCPRS : 178€
- Résidents hors CCPRS : 278€

Les bons vacances de la CAF et de la MSA sont acceptés. Ils viennent en déduction des tarifs précités.

Afin de favoriser la mixité sociale, la CCPRS offre une participation financière de 60€ aux familles qui ne bénéficient pas de bons CAF ou MSA et qui résident sur le territoire de la CCPRS, cette participation venant en réduction du tarif de 178€ ; soit un tarif de 118€.

20-133 CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE – AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER CHAQUE FINANCEUR.

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Approuvé, à l'unanimité, le lancement d'une première tranche de travaux pour un montant de 60 000 € HT, à déterminer selon le rapport de diagnostic ;

Approuvé le plan de financement joint en annexe ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à solliciter les financeurs pour la mise en œuvre des travaux, à savoir :

- **L'Etat, notamment au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour un montant de **12 820 €**,
- **La région Grand Est et l'ADEME au travers du dispositif CLIMAXION** pour un montant à définir en fonction des travaux réalisés, montant estimé à **10 000 €**,
- **La CAF au travers du fonds PUBLIC ET TERRITOIRES** axe 4 - volet 1 pour la rénovation des bâtiments, pour un montant estimé à **10 000€**,
- Et tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à cette opération.

20-134 CONTRAT DE VILLE – PROJET DE RAPPORTS 2019 – 1/ MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE –2/ UTILISATION DE LA DOTATION SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE POUR LA COMMUNE.

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Pris connaissance, à l'unanimité, de l'avis préalable formulé par le conseil municipal de Romilly-sur-Seine en date du 26 septembre 2020,

Approuvé le rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

20-135 CONTRAT DE VILLE - DECLINAISON OPERATIONNELLE -PROGRAMMATION 2020 – PROROGATION DES DELAIS DE REALISATION DES ACTIONS EN RAISON DE LA SITUATION SANITAIRE DE CONFINEMENT

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

S'est prononcé, à l'unanimité, favorablement sur la possibilité d'accorder, aux porteurs de projets de la programmation 2020 du contrat de ville, des prorogations de délais, au plus tard jusqu'au 31 mai 2021, pour la réalisation de leurs actions empêchées par l'actuelle situation sanitaire et notamment le confinement qui en résulte.

Autorisé le Président ou son représentant, à signer des avenants aux conventions d'attribution avec l'ensemble des porteurs de projet demandeurs inscrits à la programmation 2020 du Contrat de Ville.

20-136 CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE- POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG) - DEMANDE DE CONCOURS DU DEPARTEMENT ET DE LA PREFECTURE.

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Pris acte, à l'unanimité, de la création, par la Préfecture et le Département de l'Aube, d'un poste d'intervenant social en Commissariat et Gendarmerie, affecté à la zone d'intervention de la Gendarmerie de Romilly-sur-Seine, et de sa demande de financement pour l'année 2021,

S'est prononcé favorablement sur l'attribution d'un concours, participant au financement du dit poste, pour un montant de 4 345 euros, calculé proportionnellement au nombre d'habitant,

Autorisé le Président ou son représentant, à inscrire les crédits au budget à venir,

Autorisé le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat à venir entre l'Etat, le Département et la Communauté de Communes,

20-137 SUBVENTION 2020 ATTRIBUEE A SOLIDARITE FEMMES POUR LA MISE EN PLACE D'UN « GROUPE D'ECHANGES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES »

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

Approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1 000 € pour la mise en place d'un groupe d'échanges pour femmes victimes de violences conjugales à la Maison de Justice et du Droit de Romilly-sur-Seine.

20-138 MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION SUR LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE – DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Décidé, à l'unanimité d'instaurer le régime d'autorisation préalable de mise en location pour l'ensemble des logements occupés à titre de résidence principale du locataire, compris dans le périmètre ci-annexé du centre-ville.

Approuvé les modalités de mise en œuvre du dispositif telles que définies ci-dessus.

Défini la date d'entrée en vigueur du dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires bailleurs au 1^{er} juillet 2021.

Autorisé le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20-139 REHABILITATION DU PALLADIUM ET CONSTRUCTION DU MILLENIUM – FINANCEMENT DU PROJET – AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) – AXE 5

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Autorisé, à l'unanimité, le Président à solliciter le financeur suivant pour l'opération globale Palladium Millenium

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)-Axe 5 : 164 000€

Autorisé le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

20-140 AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER TPE/PME – MODIFICATIONS DU REGLEMENT D'APPLICATION – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°19-89 DU 23 SEPTEMBRE 2019

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

Accepté, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Fethi CHEIKH) les modalités d'attribution de subvention pour l'aide à l'investissement immobilier par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux TPE/PME telles que dans le règlement d'application annexé ;

Décidé d'affecter un budget annuel de 60 000 € à cette aide ;

Approuvé le règlement d'application ci-annexé ;

Approuvé les termes du projet de convention ci-annexé ;

Autorisé le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer lesdites conventions ;

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n°19-89 du 23 septembre 2019

20-141 STERILISATION DES CHATS ERRANTS – CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – AUTORISATION DE SIGNER.

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Approuvé la participation de la collectivité à hauteur de 4 200 €.

Précisé que cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Autorisé M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer ladite convention.

Précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention seront inscrits au budget principal.

20-142 DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES PAR LES MAIRES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE - ANNEE 2021 - AVIS

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

Emis, à la majorité (1 VOIX CONTRE : Fethi CHEIKH) un avis favorable à la sollicitation de la Ville de Romilly-sur-Seine pour fixer au nombre de 12 les ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine selon le calendrier suivant :

Dimanche 24 janvier 2021

Dimanche 31 janvier 2021

Dimanche 27 juin 2021

Dimanche 4 juillet 2021

Dimanche 29 août 2021

Dimanche 5 septembre 2021

Dimanche 21 novembre 2021

Dimanche 28 novembre 2021

Dimanche 5 décembre 2021

Dimanche 12 décembre 2021

Dimanche 19 décembre 2021

Dimanche 26 décembre 2021

Ou les deux premiers dimanches des soldes d'été et/ou d'hiver si la date de ces derniers étaient modifiés par arrêté ministériel, eu égard à la crise sanitaire de la COVID 19.

Emis un avis favorable à la sollicitation de la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour fixer au nombre de 12 les ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse selon le calendrier suivant :

Dimanche 10 janvier 2021
Dimanche 17 janvier 2021
Dimanche 20 juin 2021
Dimanche 27 juin 2021
Dimanche 04 juillet 2021
Dimanche 05 septembre 2021
Dimanche 21 novembre 2021
Dimanche 28 novembre 2021
Dimanche 05 décembre 2021
Dimanche 12 décembre 2021
Dimanche 19 décembre 2021
Dimanche 26 décembre 2021

Ou les deux premiers dimanches des soldes d'été et/ou d'hiver si la date de ces derniers étaient modifiés par arrêté ministériel, eu égard à la crise sanitaire de la COVID 19.

20-143 OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – MODALITÉS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Serge GRÉGOIRE

Mandaté, à l'unanimité, le Président ou son représentant afin de négocier et d'arrêter les termes définitifs de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, et le département de l'Aube ;

Autorisé le Président, ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre ;

20-144 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET L'OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE – APPEL A COTISATION COMPLEMENTAIRE 2020

Rapporteur : Richard BEGON

Accepté, à l'unanimité, de signer la convention entre la CCPRS et l'OTNVS utilisation Taxe de séjour - projets 2020,

Accepté de signer l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de partenariat 2020 proposée par l'OTNVS,

Autorisé le versement de la somme de 7 579 € à l'OTNVS,

Autorisé le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer les actes subséquents à la présente délibération.

20-145 REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SOLLICITATION DES FINANCEURS

Rapporteur : Richard BÉGON

Autorisé, à l'unanimité, le Président à solliciter les financeurs suivants pour l'opération de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

- Etat – au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 7 657 €
- DREAL Grand Est – au titre du Plan de relance pour la réhabilitation des aires Permanentes d'accueil dédiées aux gens du voyage 22 972 €

Autorisé le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

20-146 BAIL AIR MODEL CLUB – REMISE GRACIEUSE DU LOYER 2020 SUITE A L'INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE SUR L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Rapporteur : Michel LAMY

Décidé, à l'unanimité, de procéder à la remise gracieuse du loyer 2020 pour l'Air Model Club de Romilly d'un montant de 1 324.41 €.

20-147 ACQUISITION DE LA PARCELLE YL 38 SITUÉE A PARS LES ROMILLY ET APPARTENANT A L'ETAT– AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE NOTARIE – SOLLICITATION DES FINANCEURS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°18-067 DU 25 JUIN 2018

Rapporteur : Michel LAMY

Autorisé, à l'unanimité, le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée YL 38 d'une superficie de 3ha 33a 44ca située à Pars-les-Romilly pour un montant de 32 500 €,

Précisé que les frais divers liés à la vente de cette parcelle seront à la charge de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine,

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à exercer le droit de priorité en vertu des dispositions des articles L.240-1 et L.240-3 du code de l'urbanisme.

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à négocier les termes définitifs de cette acquisition.

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier,

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à solliciter des subventions dans le cadre de cette acquisition auprès des organismes suivants :

- le Département à hauteur de 50% du coût de l'acquisition et des frais de notaire ,
- mais également auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier à cette opération

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention à intervenir entre le Département et la Communauté de Communes,

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°18-067 du 25 juin 2018.

20-148 DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES EN EXTENSION DE LA ZONE JACQUARD ET DU GIRATOIRE LA DESSERVANT

Rapporteur : François LO BRIGLIO

Adopté, à l'unanimité, la dénomination « Zone des Canaux– Joseph-Marie JACQUARD » attribuée à la zone économique située dans le prolongement de la zone Joseph-Marie JACQUARD à Romilly-sur-Seine.

Adopté la dénomination « Giratoire des Canaux – Joseph-Marie JACQUARD » attribuée au giratoire situé sur la RD 619 situé entre Saint-Hilaire-sous-Romilly et Romilly-sur-Seine et desservant la zone des Canaux-Joseph-Marie JACQUARD.

Chargé le Président des modalités qui en découlent.

20-149 FONDS DE RESISTANCE GRAND EST – MODIFICATION DU REGLEMENT

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Pris acte, à l'unanimité, des modifications du règlement pour l'attribution du fonds de Résistance Grand Est auprès des entreprises et associations du territoire ;

20-150 FONDS DE RESISTANCE GRAND EST – AVENANT N°2 PROROGATION ET EXTENSION DU DISPOSITIF

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Autorisé, à l'unanimité, le Président ou Vice-Président en charge des affaires économiques et de l'aménagement du territoire à signer l'avenant n°2 relatif la convention du fonds de résistance Grand Est avant le 1er janvier 2021 ;

20-151 BAIL COMMERCIAL DYNAMIC'TRAVAUX – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, de procéder à la remise gracieuse de loyers et charges, pour la période allant du 16 avril 2020 au 15 juin 2020 à la société DYNAMIC'TRAVAUX :

NOM	LOYERS HT DU 16 04 AU 15 06 2020	CHARGES HT DU 15 03 AU 15 06 2020	TOTAL GENERAL REMISE
Société DYNAMIC'TRAVAUX	258.58 € HT	99.12 € HT	357.70 € HT

20-152 REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à la majorité (UNE VOIX CONTRE : Fethi CHEIKH) de procéder à la remise gracieuse de loyers et charges, au vu des difficultés de l'entreprise et sur leur demande, pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 selon la liste suivante :

NOM	LOYERS HT du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020	CHARGES HT du 1 ^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020	TOTAL
COQ SPORTIF	13 662,45	1 337,55	15 000,00
TOTAL	13 662,45	1 337,55	15 000,00

Précisé que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

20-153 CONVENTION DE REFACTURATION D'UNE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE (CCPRS) LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON (CCOA), LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE ET AUBE (CCOA) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS (CCN)

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Approuvé, à l'unanimité, les modalités de refacturation de la prestation de l'agent mis à disposition, calculée au temps passé sur la base d'un coût unitaire horaire fixé à 30 € et comprenant les charges liées au fonctionnement du service ;

Indiqué que la convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Indiqué que les relations contractuelles interviendront entre la CCPRS, la CCOA, la CCSA et la CCN dans le cadre de la facturation de la prestation ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à négocier les termes définitifs de la convention en cas de demande des autres Communautés de Communes dans le cadre de la finalisation des accords ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative à la refacturation d'une prestation de service entre la CCPRS et les trois autres Communautés de Communes de l'arrondissement ;

20-154 EX. AERODROME – PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES – REALISATION DES TRAVAUX DE LA 5EME TRANCHE – SOLLICITATION DES FINANCEURS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, de viabiliser la tranche 5 sur l'ex-aérodrome d'une superficie de 36 074 m², y compris une voirie de 140 mètres linéaires, pour un montant prévisionnel de 420 000 € Hors Taxes ;

Décidé de solliciter les financeurs pour cette 5^{ème} tranche à savoir :

- L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 158 633 € et pour toutes autres dotations,
- L'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- L'Europe au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),
- La Région GRAND EST au titre du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE),
- Le Conseil Départemental,
- Et tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à signer tous les documents afférant à cette opération ;

Précisé que les dépenses et recettes seront imputées au Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques Tranche 5 ».

20-155 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES MARTELING - AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LES FINANCEURS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Approuvé, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la zone d'activités économiques « MARTELING » sur les parcelles cadastrées BO n°303 et BH n°393 - rue Joseph Marie Jacquard - avec un démarrage des travaux courant 2021,

Approuvé le plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

Autorisé le Président à solliciter le financement des travaux auprès des organismes suivants :

- L'Etat pour la DETR -Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- à hauteur de 241 168 €,
- L'Etat pour la DSIL-Dotation de Soutien à l'Investissement Local- à hauteur de 50 000 € ainsi que pour toutes autres dotations,
- Le Conseil Départemental à hauteur de 50 000 €,
- Et tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération, notamment :

- L'Europe pour le FEDER -Fonds Européen de Développement Régional-,
- La Région GRAND EST pour le POCE -Pacte Offensive Croissance Emploi-,

20-156 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE SUR LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES MARTELING - AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LES FINANCEURS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°20-089 DU 20 JUILLET 2020

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Approuvé, à l'unanimité, le projet de construction d'un bâtiment à vocations industrielle et artisanale de 3 000 m² sur la zone d'activités économiques MARTELING ;

Approuvé le plan de financement prévisionnel joint en annexe ;

Autorisé le Président à solliciter le financement des travaux auprès des organismes suivants :

- L'Etat pour la DETR -Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- à hauteur de 450 939 €,
- L'Etat pour la DSIL-Dotation de Soutien à l'Investissement Local- à hauteur de 150 000 € ainsi que pour toutes autres dotations,
- L'Europe pour le FEDER -Fonds Européen de Développement Régional- à hauteur de 114 000 €,
- Et tout autre partenaire public, privé ou para-public susceptible d'apporter son concours financier à cette opération, notamment :
- La Région GRAND EST pour le POCE -Pacte Offensive Croissance Emploi-,
- Le Conseil Départemental,

Précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n°20.089 du 20 juillet 2020.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 18 JANVIER 2021**

